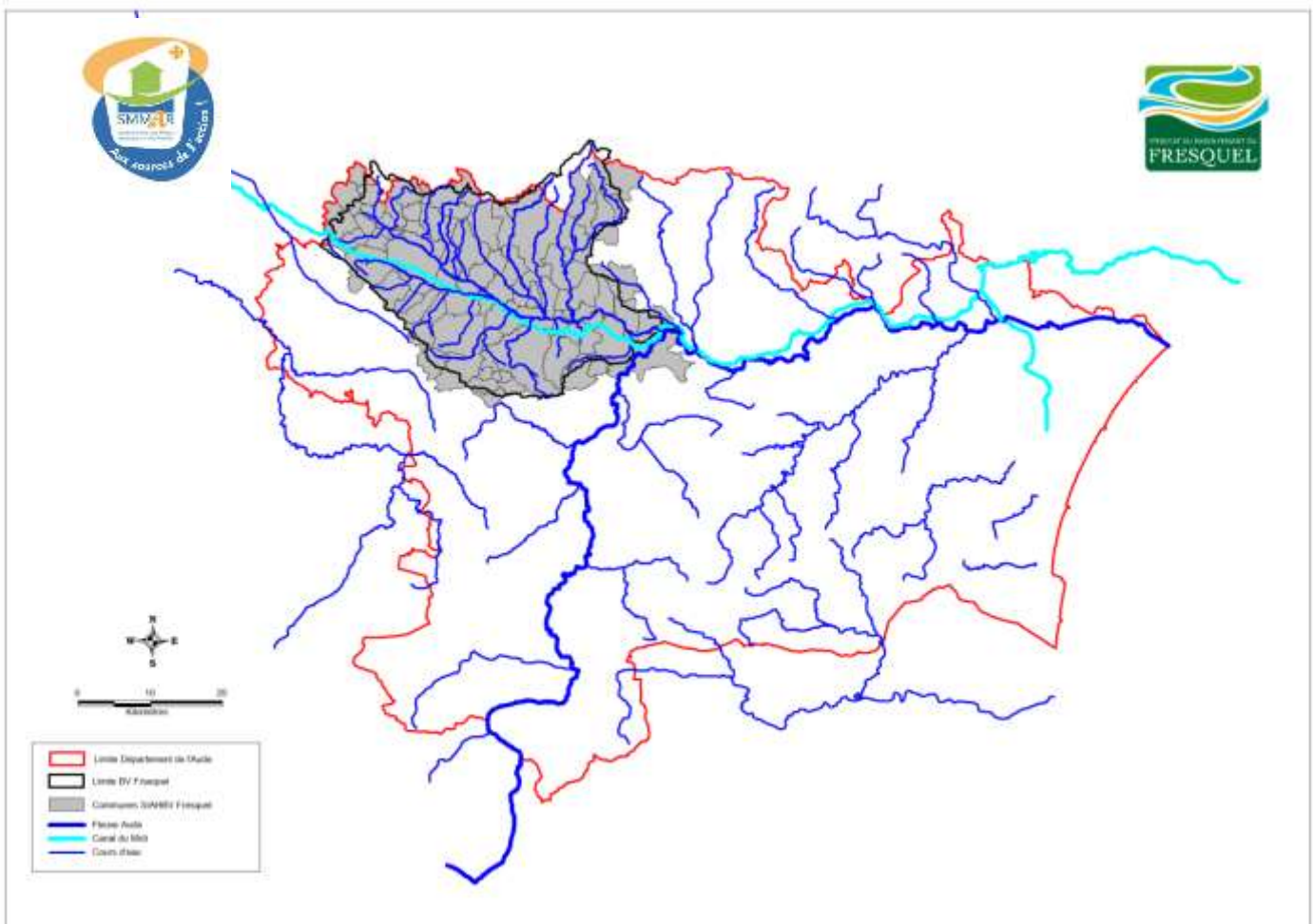


## Le territoire Fresquel :

Le territoire Fresquel, issu du découpage SDAGE des masses d'eau, correspond au bassin versant du Fresquel. Le bassin versant du Fresquel couvre une superficie de 940 km<sup>2</sup>. Il s'étend de Carcassonne à l'Est, au seuil de Naurouze à l'Ouest et est délimité au Nord par la limite de partage des eaux de la Montagne Noire et au Sud par le Razès. Le Fresquel constitue la principale rivière du territoire, il rejoint le fleuve Aude, en rive gauche, en aval de Carcassonne. Le réseau hydrographique principal représente plus de 460 km de cours d'eau.



Le bassin versant du Fresquel peut-être décomposé de manière très schématique en 3 secteurs distincts ou grandes unités :

- Le secteur de la Montagne Noire.
- La plaine du Fresquel et ses deux bras situés en amont de Castelnaudary
- Le territoire situé en rive droite du Fresquel

Le secteur de la Montagne Noire :

Le massif de la Montagne Noire constitue le point le plus élevé du bassin. Ce territoire contraste fortement avec le reste du territoire tant d'un point de vue de l'utilisation de l'espace, que de la densité de population et du fonctionnement des milieux aquatiques. Le massif de la Montagne Noire constitue

également la source d'approvisionnement de nombreux usages de l'eau dans les départements de l'Aude, du Tarn et de la Haute-Garonne.

#### La plaine du Fresquel et ses deux bras situés en amont de Castelnaudary :

Cette zone de plaine (périphérie Ouest et Nord de Castelnaudary) constitue le « drain » hydraulique du bassin versant, le lieu de convergence des eaux de l'ensemble du territoire. Elle concentre également les axes de communications « historiques » (Canal du Midi, SNCF, ex-RN113) du secteur permettant de relier les principales agglomérations et communes du territoire et constitue une voie privilégiée vers les départements limitrophes. Ce secteur est également caractérisé par une densité de population plus élevée que dans les autres unités et un espace où convergent des attentes d'aménagements du territoire distinctes voire opposées.

#### Le territoire situé en rive droite du Fresquel :

Cette unité du bassin versant du Fresquel est caractérisée par le sillon du Lauragais qui s'étend au-delà du périmètre du Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du Bassin du Fresquel, de Toulouse à Carcassonne. Entre Carcassonne et Castelnaudary, sa largeur est la plus importante de l'ensemble du sillon, malgré l'étendue de cet espace, ce territoire cristallise les convoitises d'aménagements et d'activités économiques motivées par la richesse de ses sols (agriculture), de sa géologie (extraction de granulats), et de la présence de nombreuses voies de communication (urbanisation) permettant notamment un accès rapide vers Toulouse. Ce territoire doit en fait être associé à l'unité précédemment décrite. Elles constituent des secteurs où l'eau, absente et ne permettant aucun développement, a été acheminée depuis la Montagne Noire dès le XVII<sup>e</sup> siècle.

*Le territoire Fresquel est représenté par le **Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du Bassin du Fresquel** maître d'ouvrage des études et travaux et adhérent à la structure fédératrice **SMMAR**.*

**Le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du Bassin du Fresquel** a été créé en 1966. A sa création, le Syndicat regroupait 24 communes riveraines du Fresquel. Il s'agissait alors d'accompagner « la modernisation agricole des campagnes ». A cet effet, de nombreux aménagements ont été réalisés afin d'évacuer le plus rapidement possible les eaux vers l'aval. Les conséquences négatives de telles pratiques sont maintenant connues et condamnées par le plus grand nombre.

Sous l'impulsion du SMMAR, le SIAH du Fresquel amorce une série d'évolutions.

La **1<sup>ère</sup> évolution** en 2002, a profondément modifié les statuts juridiques de la structure et son périmètre d'intervention (extension aux 71 communes du bassin versant). Un nouveau programme pluriannuel a alors été élaboré à la suite d'une étude globale du bassin versant du Fresquel en adéquation avec la loi sur l'eau de 1992. Assisté d'un technicien mis à disposition par le SMMAR et d'un maître d'œuvre, ce programme vise à :

- Assurer la restauration et la gestion régulière des berges des cours d'eau.
- Prévenir l'inondation des lieux habités par expansion et rétention des eaux en amont.
- Assurer la prévention par l'information, la communication, la sensibilisation du public.

La **2<sup>ème</sup> évolution**, fonctionnelle et méthodologique, est officialisée en 2008. Elle est initiée en octobre 2007, avec le recrutement par le SMMAR d'un animateur dédié au projet de SAGE du bassin versant du Fresquel. L'une de ses 1<sup>ères</sup> missions aura été d'initier le SIAH à l'adaptation de ses interventions en faveur d'une prise en compte des objectifs de la Directive Cadre sur l'Eau.

Lors du renouvellement du Comité Syndical au printemps 2008, celui-ci décide de créer une commission financière et une commission environnement. L'objet de cette dernière est de permettre l'émergence d'actions intégrées conciliant lutte contre les inondations et protection des milieux aquatiques. Cette évolution fonctionnelle a encouragé, comme cela été recherché, une approche nouvelle des services pouvant être rendus par les cours d'eau. Elle a permis de « préparer le Syndicat » aux obligations communautaires retranscrites au sein du Code de l'Environnement, du SDAGE et du futur SAGE du bassin versant du Fresquel.

Des nouvelles actions illustrent cette évolution et notamment :

- L'organisation de réunions thématiques et géographiques.
- Le développement d'actions en faveur de la valorisation des fonctionnalités naturelles des milieux aquatiques.
- Le développement d'études complémentaires (Continuité écologique, Chemin de l'eau et érosion des sols).
- L'analyse et le développement de stratégies d'interventions et d'animation auprès des élus et acteurs locaux.

Ces évolutions successives sont confirmées en 2010, par une **3<sup>ème</sup> évolution**, statutaire et technique. Cette dernière étape témoigne de la volonté politique des élus de s'inscrire en parfaite adéquation avec les objectifs communautaires de la DCE, déclinés localement au sein du SDAGE qui seront précisés et organisés en 2015 par le SAGE Fresquel animé par le SMMAR.

La modification statutaire permet à cette structure d'agir en conformité avec l'article L 211-1 du Code de l'Environnement lui permettant de conduire les études et actions sur le lit, les berges, la ripisylve et les zones humides présentes sur le bassin versant, conformément aux préconisations du SDAGE 2010 - 2015.

Suite à la **prise en compte de la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014** de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, une **4<sup>ème</sup> évolution** verra le jour d'ici 2015, pour les syndicats adhérents au SMMAR, ainsi que pour ce dernier.

La loi du 27 janvier 2014 dite « loi métropoles » introduit, dans son actuel article 35-B, la compétence obligatoire « gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations » (GEMAPI), confiée aux communs et automatiquement transférée aux EPCI à fiscalité propres auxquels elles adhèrent.

Cette compétence concerne :

- L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique.
- L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau.
- La défense contre les inondations et contre la mer.
- La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

La compétence GEMAPI est transférable pour tout ou partie (MAPI, MA ou PI), à un ou plusieurs syndicats, EPAGE, EPTB selon le découpage du territoire, avec biens, équipements, droits et obligations.

Il s'agit d'une consécration pour les EPAGE et EPTB en place sur le bassin de l'Aude, déjà en charge de cette compétence. Toutefois, cette loi conduira à :

- Restructurer les syndicats de bassin en EPAGE sur la base des EPCI à fiscalité propre, détenteur de la compétence GEMAPI (et non plus les communes) ;

- Mener une réflexion sur le découpage de l'EPTB en EPAGE en prévoyant des regroupements de syndicats existant, les cas échéant.

Une taxe Gemapi, répartie entre taxe d'habitation, taxe sur foncier bâti, taxe sur foncier non bâti, cotisation foncière des entreprises, pourra être prélevée par les collectivités avec un montant plafonné à 40 euros par habitant et par an, en fonction de plans pluriannuels de financement de travaux qui seront au préalable établis.

La loi prévoit aussi la création des EPAGE et l'articulation avec les EPTB (décret en préparation).

Le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du Bassin du Fresquel, lors de la modification de ses statuts le 10 mars 2010, est nommé Etablissement Public Aménagement et de Gestion de l'Eau (cf. ci-dessous : extrait des statuts)

**STATUTS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL**  
**POUR L'AMENAGEMENT HYDRAULIQUE DU BASSIN DU**  
**FRESQUEL**

**SYNDICAT MIXTE FERME**  
**SIEGE : Mairie de VILLEPINTE**

-----  
**Relevant de l'article L 5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales**  
-----

**ARTICLE 1 : CONSTITUTION**

Le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du Bassin du Fresquel créé par arrêté préfectoral en date du 31 Août 1966, est un syndicat à vocation unique (SIVU). Du fait de l'intégration de la Communauté d'agglomération de CARCASSONNE en date du 14/12/2001, il se transforme en syndicat mixte fermé. C'est un Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (EPAGE).

Par conséquent, les élus locaux, soucieux de faire perdurer les actions portées et les enseignements tirés des opérations passées ont récemment délibéré en faveur de la construction et l'intégration d'un Plan Pluriannuel de Gestion de Bassin Versant sur leur territoire. Ce programme d'action établi sur 6 ans (2014 – 2019) permettra aux syndicats et collectivités en charge de cette compétence, d'avoir une vision à moyen terme sur les financements à mobiliser pour répondre aux enjeux de la DCE et DCI.

Il s'agit par la même l'occasion d'assurer une meilleure protection juridique du syndicat vis-à-vis des risques de contentieux et de contribuer ainsi à sa « consolidation institutionnelle ».

## Travaux réalisés et retours d'expériences

Comme le montre le tableau ci-dessous, le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du Bassin du Fresquel a fortement évolué depuis son adhésion au SMMAR en 2002, en passant de travaux purement sur la ripisylve à des études sur de nouvelles thématiques.

Bilan des études et travaux 2002 / 2014						
Nature projet	Travaux et Etude Réalisés	Objectifs	Maîtrise d'ouvrage	Retour d'expérience	Années	Montant
Travaux	<b>Gestion de la ripisylve</b>	Restaurer la dynamique des peuplements rivulaires / Limiter l'impact des crues en zone urbaine	SIAH du Fresquel	Sur une programmation de 8 tranches de travaux, le syndicat a restauré l'ensemble des cours d'eau de son programme de gestion de la ripisylve. Sur la dernière tranche de travaux ou nous sommes dans une phase de gestion régulière de la ripisylve, les travaux sont de moindre importance. Nous nous sommes rendus compte après 10 années d'expérience que les travaux restauration réalisés sur le bassin versant du Fresquel, ont un effet bénéfique sur les inondations et sur la production d'embâcle. Une seule réserve est à émettre à ce niveau, les travaux réalisés ne permettent-ils pas une accélération des flux vers l'aval ? Enfin de préserver les ripisylve de plaine, les futures tranches de travaux sur les ripisylves ne devront pas être traité de la même manière, mais d'une façon plus ponctuelle pour la gestion régulière des ripisylves. Ne faudrait-il pas envisager une partie de la gestion en régie ? Les futures tranches devront également bien prendre en compte l'état des cours d'eau, affluent du Fresquel en rive droit où les ripisylves sont bien souvent corcettées ou inexistantes. <b>Des travaux de plantations devront être envisagés.</b>	2002/2014	3 193 610,00 €
Travaux	<b>Confortement de berges</b>	Protéger les zones à enjeux contre l'érosion des berges	SIAH du Fresquel	Ces travaux ont été majoritairement des travaux de génie végétal ou des travaux mixtes génie végétal/génie civil. Ceux-ci ont bien fonctionné sur l'ensemble de bassin versant et sont bien perçus par les élus. Comme sur les ripisylve, une équipe en régie permettrait de faire un entretien régulier sur ces sites, afin d'avoir un suivi car nous travaillons sur du végétal.	2002/2014	149 011,00 €
Travaux	<b>Travaux de génie civil sur des ouvrages hydrauliques</b>	Protéger les zones urbaines contre les inondations	SIAH du Fresquel	Les travaux réalisés sur le Hameau de la Poterie au Mas-sainte-Puelle, ont bien été calibrés, nous avons pu le constater lors du dernier événement orageux du 11 avril 2011 ou 250 mm et 2h sont tombés sur le secteur. Les habitations n'ont pas été inondées.	2003/2004	268 850,00 €
Etude	<b>Elaboration du schéma d'aménagement du Fresquel</b>	Avoir un diagnostic global sur l'ensemble du bassin versant du Fresquel ainsi que des préconisations en d'action sur la ripisylve et certains sites	SIAH du Fresquel	Cette étude a permis au syndicat d'avoir un diagnostic global de son bassin versant et un Programme Pluriannuel de Gestion de la Ripisylve. Celui-ci a permis aux élus et techniciens SMMAR d'avoir une ligne directrice pour réaliser la programmation des tranches de travaux pendant 10 ans. Ces programmations dans le temps des tronçons sur la gestion régulière des ripisylves, "imposé par le volet réglementaire" sont bien souvent vite incohérent avec la réalité du terrain et des interventions à faire sur de telle durée.	2002	135 000,00 €
Etude	<b>Etude hydraulique de l'Arnouze</b>	Avoir un diagnostic hydraulique de l'Arnouze et pour la protection des zones urbaines de Carcassonne	SIAH du Fresquel	Cette étude a permis d'avoir un diagnostic hydraulique de l'Arnouze afin de bien comprendre les flux arrivant du cours d'eau et ceux du pluvial pour mieux appréhender les zones inondées. Plusieurs préconisations ont été faites. Cette étude a permis à certains partenaires comme VNF de réaliser des travaux.	2006	50 000,00 €
Etude	<b>Etude des rôles et impacts environnementaux et hydrauliques des trois barrages mobiles à clapets du Fresquel</b>	Rétablir la continuité écologique	SIAH du Fresquel	Cette étude a permis d'aborder la continuité écologique d'une façon globale sur trois ouvrages consécutifs. Le syndicat est aujourd'hui en capacité d'engager des actions concrètes au vu des scénarios proposés. Cette étude nous a permis au delà de la continuité écologique, d'aborder plusieurs thématiques comme : hydromorphologie, la gestion quantitative, aspect paysager et social. L'aspect sociétal dans ces études doit être pris bien en amont.	2010/2011	120 000,00 €
Etude	<b>Etude hydraulique du bassin versant amont du Tréboul</b>	Lutte contre l'érosion des sols et protéger les zones urbaines contre les inondations	SIAH du Fresquel	Cette étude a permis au Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du Bassin du Fresquel de « sortir » des cours d'eau pour mieux appréhender les problématiques en terme d'érosion des sols, coulée de boue et inondation. Elle permet de travailler avec le monde agricole afin d'avancer ensemble sur le territoire.	2014	80 000,00 €
Etude	<b>Etude de confortement des digues du Fresquel</b>	Protéger les zones urbaines contre les inondations	SIAH du Fresquel	Cette étude va permettre au syndicat propriétaire de digues, de se former sur la réhabilitation, la gestion et le suivi d'ouvrage de protection.	2014/2015	100 000,00 €
					Total	4 096 471,00 €

Comme représenté par le graphique ci-dessous, la répartition financière des études par rapport aux travaux est très bien répartie.



Soucieux de travailler de façon cohérente avec un politique à long terme, les élus se sont rendu compte que les 12% d'investissement sur les études leur permettait de tracer un programme d'actions cohérent avec les attentes du SDAGE sur le territoire du Fresquel.

### Eléments locaux et enjeux sur le territoire Fresquel

La rédaction du PPGBV se nourrit des différentes conclusions, analyses, programmes d'actions, modalités de gestion et acteurs du territoire.

#### **Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Fresquel (SAGE Fresquel)**

Suite à l'arrêté Préfectoral du 20 octobre 2009, à la définition du périmètre et à la mise en place de la Commission Locale de l'Eau, sous maîtrise d'ouvrage du SMMAR, une animation et des démarches fortes se sont mises en place sur le territoire. Fort des commissions qui ont été mises en place par la CLE du SAGE et de la forte implication de l'animateur dans les problématiques de l'Eau, le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du Bassin du Fresquel a trouvé une place forte à l'intérieur de cette instance pour développer des actions dans le but d'une reconquête écologique des cours d'eau.



#### **L'étude de définition des espaces de mobilité de l'Aude et de ses affluents :**

Cette étude réalisée entre 2011 et 2013 sous maîtrise d'ouvrage du SMMAR, sur l'ensemble du bassin versant de l'Aude apporte les conclusions suivantes :

- L'Aude et ses principaux affluents sont de manière générale incisés, allant jusqu'à 2 m dans le secteur aval de l'Aude ;
- La mobilité latérale est très limitée et ne se résume sur l'Aude qu'à quelques sites identifiés.

Sur le territoire du Fresquel, Le Fresquel a été étudié depuis Carcassonne jusqu'à Soupex.

Suite à l'identification de secteurs ayant une dynamique intéressante, 3 sites ressortent de cette étude avec les objectifs suivants :

- ✓ Carcassonne / Pennautier: Améliorer la qualité physique de la confluence du ruisseau des Saumes avec le Fresquel ; Favoriser la réappropriation des rives du Fresquel par les élus et la population;
- ✓ Carcassonne / Pennautier : Créer des milieux annexes en relation avec la rivière ;
- ✓ Pennautier : Créer des milieux annexes en relation avec la rivière.

**L'étude de détermination des volumes prélevables (Gestion quantitative de la ressource en eau du bassin versant de l'AUDE) :**

Cette étude réalisée entre 2012 et 2013 sous maîtrise d'ouvrage du SMMAR sur l'ensemble du bassin versant de l'Aude, apporte les conclusions suivantes :

- Le bassin versant de l'Aude a un fonctionnement très complexe et historique dans son ensemble, cette étude a permis de mieux recenser les acteurs du territoire et comprendre le mode de fonctionnement.
- Cette étude a permis de démontrer que le bassin versant de l'Aude, riche de ses grandes retenues d'eau (Matemale, La Prade, etc...), a un fort déficit au niveau de ses cours d'eau.
- Celle-ci a permis de fixer des débits biologiques (cf. tableau ci-dessous)

Stations	Valeurs proposées (m <sup>3</sup> /s)	Module m3/s	% du module
Aude Belvianne	3,000	11,90	25%
Aude Carcassonne	3,500	18,70	19%
Aude médiane	4,000	38,00	11%
Aude aval	4,000a	38,00	11%
Fresquel (Villepinte)	0,100	1,10	9%
Fresquel (Moulin de la Seigne)	0,500	6,85	7%
Rougeanne (Moussoulens)	0,170	2,31	7%
Orbiel (Villalier)	0,130	2,74	5%
Argent-Double (Redorte)	0,100b	1,19	8%
Cesse (Mirepesset/Sallède)	0,300	2,56	12%
Orbieu (Villedaigne)	0,200	4,00	5%
Orbieu (Luc)	0,200	3,86	5%
Berre (Portel)	0,070	0,70	10%
Lauquet (St Hilaire)	0,080	1,48	5%
Sou (St Martin)	0,060	0,80	8%

Cette étude a permis de renforcer toute la dynamique mise en place avec le Protocole Ganguise depuis l'été 2012. Elle va permettre de mieux appréhender la gestion quantitative à l'échelle de bassin versant du fresquel mais également sur l'Aude Médiane et aval.

**L'inventaire des zones humides du Fresquel**



Cette étude est en cours de réalisation dans le cadre du SAGE Fresquel, sous maîtrise d'ouvrage du SMMAR. Celle-ci va permettre au Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du Bassin du Fresquel de définir une stratégie d'intervention suite à l'inventaire zones humides.

### **L'étude des rôles et impacts environnementaux et hydrauliques des trois barrages à clapets du Fresquel:**

Cette Etude a été réalisée en 2011, sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du Bassin du Fresquel (propriétaire) suite à un contentieux et au classement en lot 2 de ces trois ouvrages au titre du Grenelle de l'Environnement. Si les caractéristiques techniques sont identiques et si la collectivité à l'origine de leurs installations est la même, ces trois ouvrages constituent 3 cas singuliers au-regard :

- De leurs fonctions initiales.
- Des obligations réglementaires passées et actuelles.
- Du statut juridique du fond sur lequel ils ont été bâtis.
- Des fonctionnalités annexes avec lesquelles ils sont en étroite relation.
- De leur état de fonctionnement.
- Des rôles et impacts sur les différents « flux » liquides, solides et biologiques.
- Des « fonctions nouvelles » liées à leurs présences.
- De la perception sociale et de l'acceptabilité de ces ouvrages.

Cette étude a permis au syndicat, de définir et retenir des scénarios pour chaque ouvrage afin d'engager des travaux pour répondre à la réglementation.  
Il en découle trois fiches actions dans le PPGBV.



### **L'étude Hydraulique sur le bassin versant amont du Tréboul et de la Pommelle (Chemin de l'eau, érosion des sols agricoles et inondation en milieu urbain):**

Cette étude est en cours de réalisation, sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du Bassin du Fresquel suite à l'événement orageux du 11 avril 2011 ou plus



de 250 mm d'eau sont tombés en 2 heures, provoquant de nombreux dégâts. Cette étude a permis au Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du Bassin du Fresquel de « sortir » des cours d'eau pour mieux appréhender les problématiques en terme d'érosion des sols, coulée de boue et inondation. A l'issue de celle-ci, le syndicat sera en mesure de transmettre au monde agricole des solutions pour limiter l'érosion des sols, les coulées de boue et de « semence et engrais », et d'apporter des solutions d'aménagement hydraulique pour minimiser les inondations dans la zone urbaine de Castelnaudary.

#### **L'étude sur le confortement des digues du Fresquel :**

Cette étude est en cours de réalisation, sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du Bassin du Fresquel. Elle doit permettre au syndicat (propriétaire des digues) de répondre aux attentes réglementaires tout en faisant un diagnostic poussé de ses ouvrages, afin de proposer des scénarios soit :

- De confortement des digues actuelles.
- D'arasement partiel des digues actuelles avec un déplacement.
- D'arasement total des digues.

Cette étude ne fait pas l'objet de fiche action dans le PPGBV 2014/2019, mais risque de conduire à la réalisation de travaux en milieu du PPGBV.

#### **L'étude GARP2 sur le bassin versant du Tréboul (Exploiter le potentiel d'une dynamique artificielle) :**

Cette étude a été réalisée en janvier 2012, sous maîtrise d'ouvrage de l'Agence de l'Eau RMC, celle-ci a permis d'identifier les sites ayant le plus fort potentiel dynamique afin d'optimiser les qualités physiques et biologique du Tréboul. Il en découle trois fiches actions dans le PPGBV.

#### **Au-delà des études portées par une maîtrise d'ouvrage, des actions ont émané de stages par des élèves ingénieurs, d'agriculteur volontaire, du dynamisme d'élus locaux.**

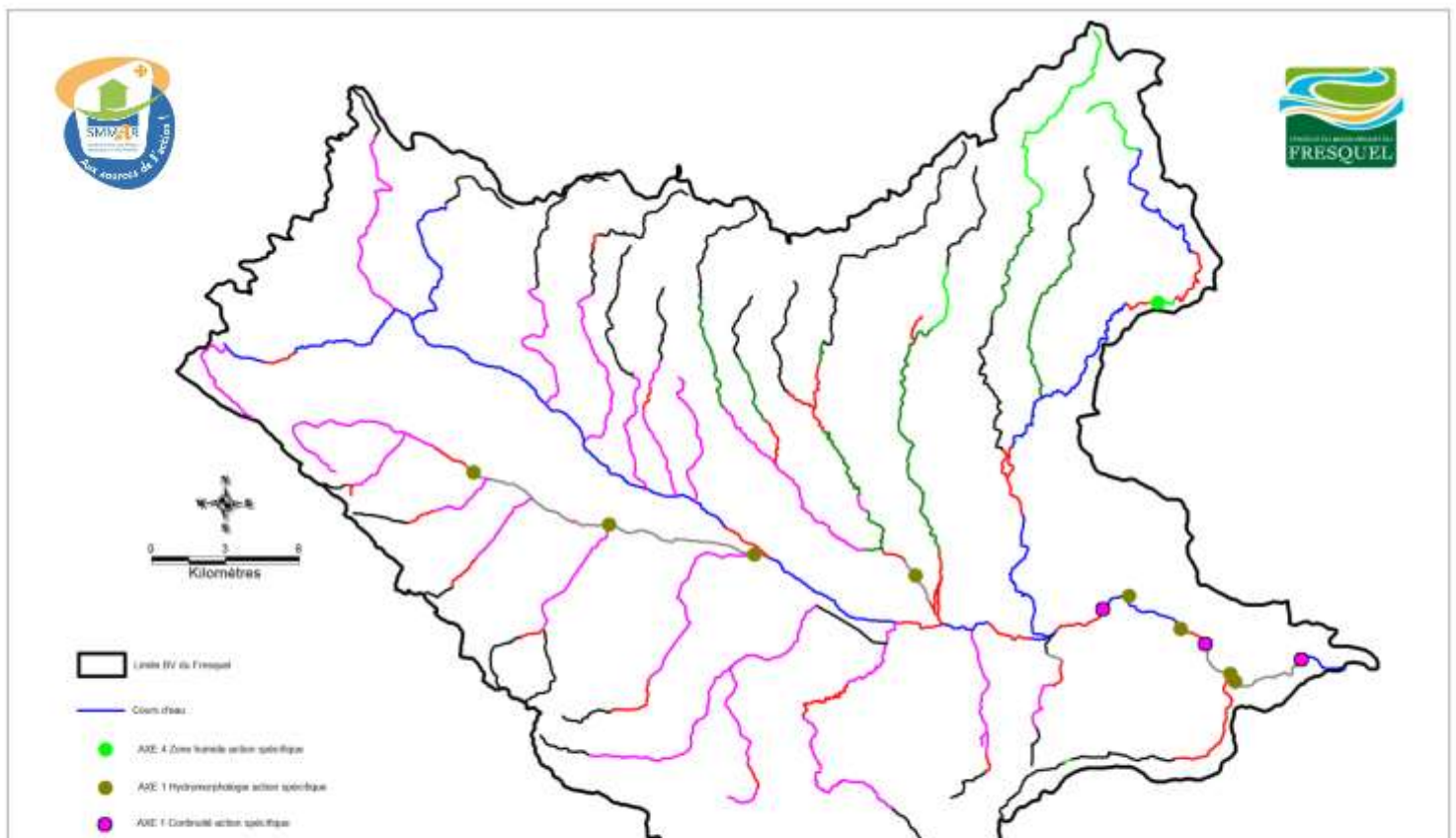
- Stage sur les bras morts du Fresquel (fiche action sur le méandre de Rouzille).
- Stage sur l'identification des jardins ouvrier et des volumes prélevés par les particuliers et les collectivités (éléments d'appui pour la gestion quantitative sur le Fresquel).
- Manifestation d'un agriculteur sur les possibilités d'inondation de ses terres en crue (fiche action sur la réouverture de digue et la reconquête du lit majeur du Lampy en crue).
- Acquisition foncière des prairies humides par la commune de Cuxac-Cabardès (Réhabilitation des prairies humides de Cuxac-Cabardès).

## Déclinaison de la stratégie sur le bassin versant du Fresquel

Le PdM Fresquel est rappelé pour mémoire ci-dessous :

mesures-complementaires-CO_17_07 Fresquel			
Libellé du Problème (PdM)	Code PdM	Libellé de la Mesure	Libellé Masse d'eau
Dégradation morphologique	3C16 + 3C17 + 3C44	Reconnecter les annexes aquatiques et milieux humides du lit majeur et restaure leur espace fonctionnel. Restaurer les berges et/ou la ripisylve. Restaurer le fonctionnement hydromorphologique de l'espace de liberté des cours d'eau ou de l'espace littoral.	Le Fresquel de la Rougeanne à Aude, Le Tréboul, Le Lamy aval
Altération de la continuité biologique	3C11 + 3C12	Créer ou aménager un dispositif de franchissement pour la montaison et/ou la dévalaison.	Le Fresquel de la Rougeanne à Aude
Déséquilibre quantitatif	3A01 + 3A31	Déterminer et suivre l'état quantitatif des cours d'eau et des nappes. Quantifier, qualifier et bancariser les point de prélèvements.	Le Fresquel de sa source au Tréboul, Le Fresquel de la confluence avec le Tréboul à la Rougeanne, Le Fresquel de la Rougeanne à Aude, La Rougeanne, l'Alzeau, la Dure, le Lamy
Gestion locale à instaurer ou développer	3D16	Poursuivre ou mettre en œuvre un plan de gestion pluriannuel des zones humides	La Dure, Bv Fresquel

Les principaux enjeux sur le Fresquel sont synthétisés et schématisés ci-après :



Au regard des différents enjeux sur le Fresquel, les fiches actions vont s'articuler autour du temps d'animation (portage SMMAR) et des investissements à réaliser (portage sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du Bassin du Fresquel).

Les 5 axes issus de la stratégie seront développés comme tel dans les fiches actions :

- **axe 1 : Restauration physique des cours d'eau => Fresquel, Tréboul**
  - Déconstruction du « Barrage de Lachaux » au titre du rétablissement de la continuité écologique sur le Fresquel.
  - Mission de MOE et Travaux sur le Barrage à Clapet de Pennautier pour le rétablissement de la continuité écologique sur le Fresquel.
  - Mission de MOE et travaux sur le Barrage à Clapet de Pezens pour le rétablissement de la continuité écologique sur le Fresquel.
  - Diversification de la géométrie du lit mineur et valorisation paysagère des abords du Fresquel à la confluence avec le ruisseau des Saumes.
  - Reconnexion et restauration du méandre du moulin de Rouzilles.
  - Réouverture de digue et reconquête du lit majeur du Lampy en crue.
  - GARP2 Tréboul : site potentiel n°1 « Réaliser un état zéro par relevé géomètre ».
  - GARP2 Tréboul : site potentiel n°2 « Etude et travaux sur la reconquête écologique du Tréboul en aval de la D33 ».
  - GARP2 Tréboul : site potentiel n°3 « Etude et travaux sur la reconquête écologique du Tréboul : Castelnaudary ».
- **axe 2 : Gestion quantitative => BV Fresquel**
  - Soutien étiage BV du Fresquel : Atteinte du débit d'objectif pour le soutien des étiages à la station de mesure de Pont-Rouge Carcassonne.
  - Animation Soutien étiage BV du Fresquel : Protocole de suivi et de gestion des volumes compensés et du soutien des étiages.
- **axe 3 : Reconquête de la qualité de l'eau**
- **axe 4 : Zone humide => Montagne Noire, BV Fresquel**
  - Réhabilitation des prairies humides de Cuxac-Cabardès.
  - Définition de la stratégie d'intervention du SIAH Fresquel suite à l'inventaire ZH du SAGE Fresquel.
- **axe5 : Ripisylve => ensemble du linéaire domanial et non domanial du BV du Fresquel**
  - Actions de restauration de la ripisylve sur le Fresquel domaniale et non domaniale ainsi que ses affluents dans le but de la reconquête de la qualité de l'eau, de la biodiversité et de la lutte contre les inondations.